

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

## RÈGLEMENT NUMÉRO 53-2005

### AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 416-01 DE COOKSHIRE AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE RE-39 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RE-15 AFIN D'AUTORISER UNE MARGE D'IMPLANTATION AVANT DE 6 MÈTRES SUR LA RUE SÉBASTIEN

ATTENDU que le conseil municipal désire apporter une modification à son règlement de zonage no 416-01 de Cookshire, afin de créer la nouvelle zone Re-39 à même une partie de la zone Re-15 pour y autoriser une marge d'implantation avant des bâtiment principaux à 6 mètres sur la rue Sébastien;

ATTENDU que le conseil a le pouvoir de modifier ces règlements d'urbanisme en tout temps afin de répondre au développement de son territoire;

ATTENDU que la modification fait suite à une démarche d'analyse impliquant le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal et que l'exigence d'intégration architecturale fut respectée;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à cette modification;

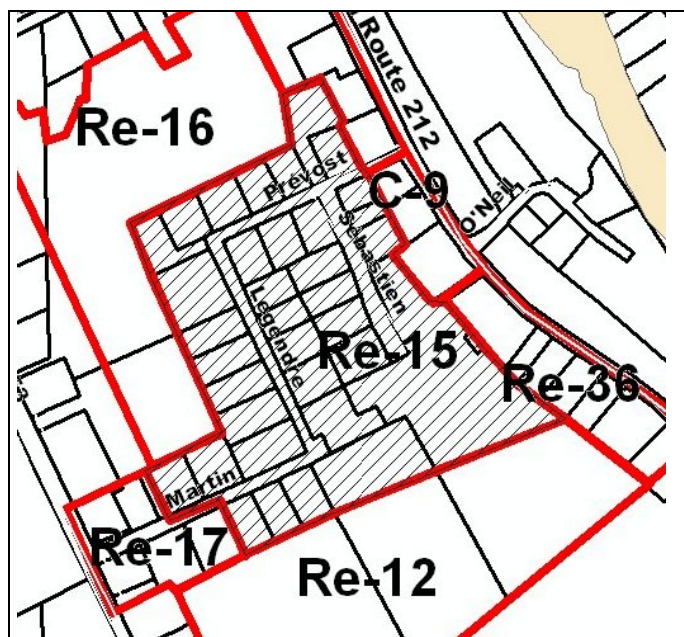
ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné le 1<sup>er</sup> août 2005.

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par règlement du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton et ledit conseil ordonne et statue comme suit, à savoir :

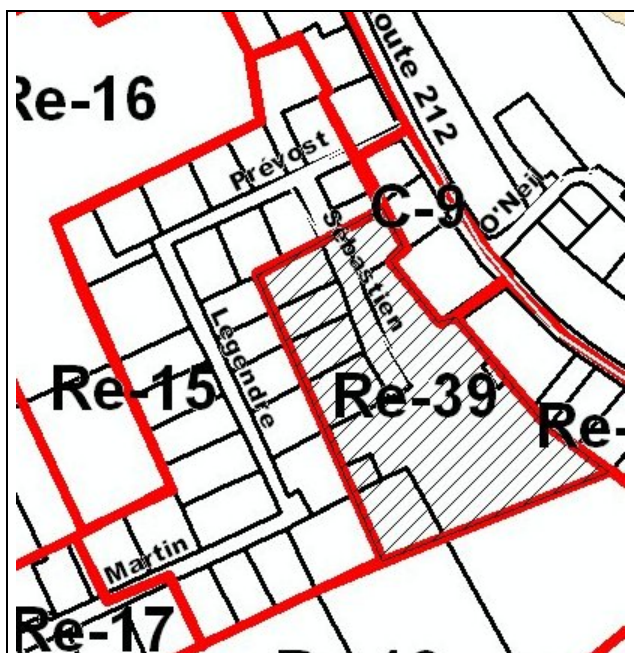
ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le plan de zonage no F006010-Z-1 préparé par Aménatech inc. est modifié de la façon suivante :

Zone Re-15 avant la modification



Zone Re-15 après la modification avec la nouvelle zone Re-39



ARTICLE 3 : La grille de spécification no F006010-G-3 préparé par Aménatech inc. est modifiée pour créer la zone Re-39 comportant l'ensemble des informations retrouvées à l'actuelle zone Re-15. Toutefois la marge de recul avant minimale est modifiée pour passer de 8 mètres à 6 mètres.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Fait et signé à Cookshire-Eaton, ce 3 octobre 2005.

---

Bertrand Landry  
Maire

---

André Croisetière  
Directeur général / secrétaire-trésorier